



**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – ANNABA -**



**DIRECTION DE L'ORGANISATION DES**  
**COMPETITIONS**  
**SOUS COMMISSION "JEUNES"**

**PROCES VERBAL N° 11 DU 25-02-2025**

**RESPONSABLES GESTION JEUNES :**

**Berriche Fehd**  
**Chelbi Manar**  
**Selmi Brahim**

**Président de la commission**  
**Secrétaire de séance**  
**Membre**

**ORDRE DU JOUR :**

- **Programmation du championnat Jeunes**
- **Homologation des résultats.**
- **Traitement des affaires litigieuses.**

**2024-2025**

- 1) Programmation des matchs championnat Jeunes.**
- 2) Homologation des résultats.**
- 3) Traitement de 08 affaires litigieuses comme suit :**
  - 08 absences de l'équipe.**

**Président de la commission :**

**Berriche Fehd**

**Secrétaire de la séance :**

**Chelbi Manar**



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



**Fédération Algérienne de Football**  
**Ligue régionale de football -Annaba-**

**AFF N° 079/2024/25 (JEUNES)**

**RENCONTRE : USB - UST U15 DU 15-01-2025**

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **UST**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023**  
**LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe UST.
- Attribution du gain du match à l'équipe USB qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe UST.
- 1<sup>ère</sup> INFRACTION.
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football  
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



**AFF N° 080/2024/25 (JEUNES)**

**RENCONTRE : JSBMA – CRBHB U19 DU 18-02-2025**

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **CRBHB**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023**  
**LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- Attribution du gain du match à l'équipe JSBMA qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe CRBHB.
- 3<sup>ème</sup> INFRACTION.
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.

NB : la défalcation de point n'a pas été opérée suite au forfait général déclaré par le club CRBHB.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football  
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 081/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : IRBSA – UST U19 DU 21-02-2025

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **UST**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023  
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe **UST**.
- Attribution du gain du match à l'équipe IRBSA qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe **UST**.
- 2<sup>ème</sup> INFRACTION.
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football  
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 82/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : CRBHB - ESAA U19 DU 22-02-2025

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **CRBHB**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023  
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- Attribution du gain du match à l'équipe ESAA qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe CRBHB.
- 1<sup>ère</sup> INFRACTION « 2<sup>ème</sup> série ».
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



**Fédération Algérienne de Football**  
**Ligue régionale de football -Annaba-**

**AFF N° 083/2024/25 (JEUNES)**

**RENCONTRE : ESAA – CRBHB U17 DU 21-02-2025**

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **CRBHB**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023**  
**LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- Attribution du gain du match à l'équipe ESAA qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe CRBHB.
- 3<sup>ème</sup> INFRACTION.
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.

NB : la défalcation de point n'a pas été opérée suite au forfait général déclaré par le club CRBHB.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football  
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 84/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : ESAA - CRBHB U15 DU 21-02-2025

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **CRBHB**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023  
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- Attribution du gain du match à l'équipe ESAA qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe CRBHB.
- 2<sup>ème</sup> INFRACTION « 2<sup>ème</sup> série ».
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.





Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



**Fédération Algérienne de Football**  
**Ligue régionale de football -Annaba-**

**AFF N° 85/2024/25 (JEUNES)**

**RENCONTRE : CRBH - NRBT U17 DU 21-02-2025**

**Non déroulement de la rencontre**

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **NRBT**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023**  
**LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe NRBT.
- Attribution du gain du match à l'équipe CRBH qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe NRBT.
- 2<sup>ème</sup> INFRACTION
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



**Fédération Algérienne de Football**  
**Ligue régionale de football -Annaba-**

---

**AFF N° 86/2024/25 (JEUNES)**

---

**RENCONTRE : CRBH - NRBT U15 DU 21-02-2025**

---

**Non déroulement de la rencontre**

---

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe **NRBT**.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

**PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023**  
**LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :**

- Match perdu par pénalité pour l'équipe NRBT.
- Attribution du gain du match à l'équipe CRBH qui marque 03 buts et 03 points
- Une amende de 15.000,00DA pour l'équipe NRBT.
- 2<sup>ème</sup> INFRACTION
- Cette décision prend effet à compter du 25-02-2025.